

Compte rendu de la IX^{ème} Réunion Internationale
des Suprêmes Conseils de Rite Ecossais Ancien et Accepté
Réunion de l'Alliance Internationale Maçonnique Écossaise
Bruxelles
16 – 18 mars 2017

- **Ouverture officielle de la Tenue par le Très Illustre Frère Jacques MATHIEU, Très Puissant Souverain Commandeur du Suprême Conseil de Belgique le 15 septembre 2017.**
- **Le Très Illustre Frère Jacques Mathieu accueille les Délégations puis remet le maillet au Très Illustre Frère Marcel DOBILL, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil du Cameroun¹.**
- **Appels des Délégations et pointage des pouvoirs**

Les Suprêmes Conseils suivants sont présents ou représentés :

Suprême Conseil de France, de Belgique, d'Haïti, de Grèce, du Brésil (Paraná, São Paulo, Mineas Gérais), de Serbie, des Philippines, de El Salvador, du Maroc, du Gabon, du Cameroun, du Liban, de l'Afrique de l'Ouest, des Pays Tchèques, de Roumanie, du Paraguay, de Russie, du Benin, de Bolivie (Santa Cruz), d'Autriche.

L'« Excelsa Congrecao » du Brésil est représentée, ainsi que l'« Excelsa Congregacion » de Bolivie.

Est représenté par le Suprême de Conseil de France : le Suprême Conseil de Hongrie ; par le Suprême Conseil de Belgique : le Suprême Conseil d'Italie, par le Suprême Conseil du Paraguay : le Suprême Conseil de Colombie.

Le Suprême Conseil du Brésil (São Paulo) a le pouvoir du Suprême Conseil du Brésil - Maranhao, de Sebastiao Cardoso Président de l'Excelsa Congregação.

Sont absents le premier jour les Suprêmes Conseils d'Espagne, de Bulgarie, de Russie. Ils rejoindront la Réunion Internationale le lendemain.

Les Suprêmes Conseils du Portugal, du Mexique, sont excusés mais n'ont pas donné de pouvoir.

Sont absents les Suprêmes Conseils d'Equateur, du Vénézuéla.

¹ La réunion Internationale de Foz de Iguazu avait prévu que la Réunion Internationale devait se dérouler à Douala – Cameroun. Cette réunion ayant été annulée, le Suprême Conseil de Belgique laisse au Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Cameroun le soin de diriger les Travaux de cette Réunion Internationale.

Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de France, le Très Illustre Frère Claude COLLIN fait part de l'état de santé du Très Illustre Frère Fulvio Di Trapani et nous apporte ses salutations fraternelles et ses vœux les plus chaleureux pour la réussite de notre réunion.

• **Adoption du compte-rendu de la Réunion Internationale de Foz de Igazu des 19 et 20 octobre 2014**

Il est rappelé que le compte-rendu de la Réunion Internationale de Foz de Iguazu a été transmis à tous les Suprêmes Conseils présents ou représentés.

Aucune observation n'étant émise, il est proposé de procéder au vote.

A l'unanimité tous les Suprêmes Conseils présents votent pour l'approbation du compte-rendu de la Réunion Internationale de Foz de Iguazu des 19 et 20 octobre 2014.

• **ADMISSION des Suprêmes Conseils de Slovaquie, de Bulgarie, de Bolivie (Cochabamba), du Texas de langue hispanique).**

Le Très Illustre Frère Ruslan OPRESCU, Président de la Confédération Pan Européenne, fait part de la demande d'affiliation des Suprêmes Conseils de Bulgarie et de Slovaquie. Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur, le Très Illustre Marcel DOBILL, fait procéder à un vote.

A l'unanimité, les Suprêmes Conseils présents et représentés sont favorables à l'admission des Suprêmes Conseils de Bulgarie et de Slovaquie au sein de l'A.I.M.E.

Le Très Illustre Frère José Aniceto ROSSI, Président de la Confédération Pan Américaine, fait part de la demande d'affiliation du Suprême Conseil de Cochabamba - Bolivie et du Suprême Conseil du Texas (de langue Hispanique). Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur, le Très Illustre Marcel DOBILL, fait procéder à un vote.

A l'unanimité, les Suprêmes Conseils présents et représentés sont favorables à l'admission des Suprêmes Conseils de Bolivie (Cochabamba) et du Texas de langue hispanique au sein de l'A.I.M.E.

Les Très Puissants Souverains Grands Commandeurs des nouveaux Suprêmes Conseils affiliés au sein de l'A.I.M.E. sont invités à signer le Traité d'Alliance de Naples :

- le Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de Slovaquie, le Très Illustre Frère Otmar ZORN
- le Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de Bolivie (Cochabamba) le Très Illustre Frère Antonio Castellon PRADO.²

Il est remis en séance les Diplômes d'intégration au sein de l'A.I.M.E. des derniers Suprêmes Conseils intégrés à Paris en décembre 2010 : Suprêmes Conseils des Philippines, de Russie, de El Salvador, du Paraguay, ainsi qu'à celui intégré à Foz de Iguazu : le Suprême Conseil d'Autriche, et ceux intégrés à Bruxelles : les Suprêmes Conseils de Bulgarie et de Slovaquie.

² Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de Bulgarie, le Très Illustre Frère Krassimir STOYANOV signe le traité le 17 mars

- **Information sur le développement de l'A.I.M.E.**

Les Suprêmes Conseils présents sont informés par le Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de France, le Très Illustre Frère Claude COLLIN, de la création d'un Suprême Conseil d'Argentine. Ce dernier sera sans doute amené à présenter sa demande d'admission au sein de la Confédération Pan Américaine dans un premier temps puis de l'A.I.M.E. lors de la prochaine réunion internationale. Il en est de même pour le Suprême Conseil d'Uruguay.

Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de France, le Très Illustre Frère Claude COLLIN, rajoute qu'il a en projet la création d'un Suprême Conseil du Congo-Brazzaville et d'un Suprême Conseil de Madagascar qui feront leurs demandes d'admission au sein de la Confédération Pan Africaine.

Il fait part également d'un projet de développement en Indes du Sud et en Asie du Sud-Est (Viet Nam – Cambodge). A la création de ce Suprême Conseil il conviendra de créer une Confédération Pan Asiatique avec le Suprême Conseil des Philippines ; à cette Confédération pourra se joindre ultérieurement le Suprême Conseil de Madagascar.

Les Travaux sont suspendus.

Reprise des Travaux le 16 septembre.

Le Suprême Conseil de Bulgarie se joint aux travaux.

- **Présentation des Travaux de synthèse élaborés au sein des Confédération, sur «La Tradition du Rite Ecossais Ancien et Accepté puise ses racines dans les traditions humaines. Les structures définies dans les textes fondateurs du Rite Ecossais Ancien et Accepté doivent-elles s'adapter à la maçonnerie des temps actuels ?».**

Présentation des Travaux de la Confédération Pan Européenne par le Très Puissant Souverain Grand Commandeur de Roumanie, le Très Illustre Frère Ruslan OPRESCU, Président de la Confédération Pan Européenne.

Présentation des Travaux de la Confédération Pan Africaine par le Très Illustre Frère Emmanuel ACOUETÉY Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de l'AFRIQUE de l'OUEST, Président de la Confédération Pan Africaine.

Présentation des Travaux de la Confédération Pan Américaine par le Très Illustre Frère Wagner COLOMBAROLLI.

Les membres des Suprêmes Conseils présents se répartissent au sein de trois commissions :

- une commission pour rédiger une synthèse, des Travaux présentés ce jour. Cette commission est présidée par le Très Illustre Frère Ruslan OPRESCU. Il sera assisté des Très Illustres Frères Wagner COLOMBAROLLI et Emmanuel ACOUETÉY.

- une commission des Rituels, présidée par le Très Illustre Frère Hubert GREVEN. Il en sera le rapporteur.
- une commission pour la modification des Règlements Généraux de l'A.I.M.E, présidée par le Très Illustre Frère Claude COLLIN avec comme rapporteur le Très Illustre Frère Jacques MATHIEU, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de Belgique

Les Travaux sont suspendus en séance plénière.

Reprise des Travaux en séance plénière le 17 mars 2017

Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de Russie, le Très Illustre Frère Vladimir Kulikoff se joint aux Travaux ainsi qu'un représentant du Suprême Conseil d'Espagne.

• **Commission de synthèse des travaux présentés sur le thème : «*La Tradition du Rite Ecossais Ancien et Accepté puise ses racines dans les traditions humaines. Les structures définies dans les textes fondateurs du Rite Ecossais Ancien et Accepté doivent-elles s'adapter à la maçonnerie des temps actuels ?*».**

Participants à cette commission :

Le Très Illustre Frère Ruslan OPRESCU, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de Roumanie, Président Confédération Pan-Européenne,

Le Très Illustre Frère Messian ACOUETAY, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil d'Afrique de l'Ouest, Président Confédération Pan-Africaine,

Le Très Illustre Frère Wagner COLOMBAROLLI, Très Puissant Lieutenant Grand Commandeur du Suprême Conseil de Minas Gerais – Brésil, Secrétaire Confédération Pan-Américaine,

Le Très Illustre Frère Ramiro ORTIZ, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de Santa Cruz – Bolivie,

Le Très Illustre Frère Luc de Matha SANT-ANNA, Grand Secrétaire Général du Suprême Conseil de Benin,

Le Très Illustre Frère Michel BONNET, Très Puissant Souverain Grand Commandeur de Suprême Conseil de Haïti.

Pour la Confédération Pan-Européenne il convient de rester fidèle aux critères de régularité tels qu'ils sont mentionnés dans l'Article 2 du Traité de Naples liant les Suprêmes Conseils du Rite Ecossais Ancien et Accepté au sein de l'Alliance Internationale Maçonnique Écossaise. Il convient donc de préserver l'esprit des Grandes Constitutions, en particulier de 1786 et il ne peut être question de modifier ces Grandes Constitutions.

A cet égard, il est évident que la notion de Nation reprise à l'Article 5 de ces Grands Suprêmes, plaide donc pour que soit ajouté à l'Article 1 §2 d) du Règlement d'Ordre Intérieur le mot « Souverain » après « État ». Toutefois, conscient de l'évolution géopolitique dans certains pays, il est proposé d'ajouter à l'article 1 §2 du Règlement d'Ordre Intérieur de l'A.I.M.E. un alinéa e) comme suit : « *Pour des raisons historiques ou géographiques, un état Souverain pourrait exceptionnellement être représenté au sein de l'AIME par une Congrégation de plusieurs Suprêmes Conseils dont la juridiction s'étend au sein du même état souverain. La composition de cette Congrégation sera décidée au sein de l'Etat Souverain qu'elle représenterait et devra être préalablement admise suivant l'Article 1 §2 a) du Règlement d'Ordre Intérieur de l'AIME.* ».

A l'Article 3 on ajouterait un 6^{ème} paragraphe. « *Une Congrégation acceptée suivant l'Article 1 §2 e) ne possède qu'une seule voix et ne peut recevoir de procuration d'une autre juridiction ou congrégation* ».

Chaque Suprême Conseil est le dépositaire et le gardien du Rite dans son État souverain. L'A.I.M.E. se doit d'être le gardien et le dépositaire du Rite pour tous ses Suprêmes Conseils membres. A cette fin, les invariants du rite devraient être collectées dans un bréviaire qui constituerait le texte de référence pour tous les membres de notre Alliance. Ce serait également une manière symbolique forte de resserrer nos liens tout en maintenant l'indépendance de chaque Suprême Conseil.

Enfin, pour tout nouveau Suprême Conseil qui se constituerait et qui souhaiterait rejoindre l'A.I.M.E, nous disposerions d'un texte de référence sur la bonne pratique du Rite.

Pour la Confédération Pan-Africaine la compréhension du thème nous amène à visiter les Traditions humaines, les structures définies par les textes fondateurs du Rite et à envisager les missions et vocations par rapport à la Franc-Maçonnerie contemporaine.

L'Écossisme, à travers les textes fondateurs, est une entité qui construit à partir de l'initiation, et pour cela ses principes sont immuables et invariants. Donc, il revient naturellement aux structures, selon la hiérarchie, d'appliquer avec discipline et rigueur les décisions prises lors de la création de l'A.I.M.E. en 2012 à Naples.

Pour tout ce qui touche le Rite, seule la Juridiction qui reste la fidèle conservatrice de l'échelle Ecossaise, rend compte des difficultés rencontrées dans l'application du Rite à l'A.I.M.E., et fait éventuellement des suggestions.

L'A.I.M.E. veille au bon fonctionnement et à la pérennité du Rite, et aussi, à prévenir les déviations causées par les velléités avouées de certaines Juridictions. L'adaptation de nos structures actuelles qui paraissent suffisantes, face au contexte actuel, exige beaucoup plus de rigueur, de discipline et de prévention. Tout ceci doit reposer sur l'application stricte des résolutions de l'AIME par toute la hiérarchie, le respect rigoureux des rituels ; toute révision doit être consensuelle sous l'émanation de l'A.I.M.E., ce qui signifie que les Cérémonies maçonniques dans leur ensemble ne doivent nullement s'écarter de la voie du Rite.

Pour la Confédération Pan-Américaine notre compréhension n'a rien de contraire aux textes fondateurs du Rite Ecossais Ancien et Accepté parce que cela contribue à l'expansion et au développement du Rite que nous pratiquons, au-delà des frontières d'un monde globalisé et qui a besoin des enseignements de notre doctrine. Nous ne devons pas discuter l'adaptation des structures définies dans les textes fondateurs du Rite et de la Franc-Maçonnerie des temps modernes, mais seulement la reconnaissance du développement social, l'amélioration des États nationaux, la détermination et l'indépendance des peuples, la mère de la Franc-Maçonnerie, en travaillant pour l'approche et la prospérité des Suprêmes Conseils, en partageant l'esprit de la tolérance, de l'unité et de la fraternité.

La mission des Suprêmes Conseils est d'enseigner la doctrine maçonnique et orienter leurs actions pour la parité des principes et d'observer les lois fondamentales de l'Ordre.

Nous comprenons qu'il n'y aucun obstacle pour que les pays qui font partie et qu'au futur peuvent adhérer à l'A.I.M.E. peuvent avoir dans sa composition plus d'un seul Suprême Conseil à condition qu'ils répondent aux valeurs universalistes du Rite, et qui contribue à l'élévation spirituelle et à apaiser les tensions d'un monde divisé. Il faut obligatoirement avoir le consentement express des Suprêmes Conseils déjà existants dans les pays qu'incorpore l'A.I.M.E..

- **Commission des Rituels**

La commission des Rituels de la Réunion Internationale de l'A.I.M.E. à Bruxelles s'est tenue le jeudi 16 mars 2017 à 14 heures sous la présidence du Très Illustre Frère Hubert GREVEN en présence de 12 représentants des Suprêmes Conseils suivants : Belgique, Cameroun, Gabon, Liban, République des Pays Tchèques, Roumanie, El Salvador, Serbie. Le Très Illustre Frère Jean-Pierre NSOA du Cameroun était le secrétaire de séance.

En préambule, le Président a rappelé que les Suprêmes Conseils membres de l'Alliance ont manifesté leurs préoccupations quant à la pratique du Rite dès la première

réunion internationale de Paris en 1996 où furent définis les critères de régularité, facteurs de la transmission, garantissant la pureté originelle du Rite, puis en 1998 à Gand où l'insistance a porté sur la progressivité nécessaire de la démarche initiatique à travers les degrés conférés selon un ordre cohérent.

Au fil des ans, des différences ont été observées quant à la pratique du Rite dans certains pays dont les rituels portaient préjudice à la transmission du contenu des grades par suite de variations aboutissant parfois à des dérives mettant en jeu la cohérence du Rite. Certaines dérives peuvent donner naissance à une forme d'irrégularité dans la pratique rituelle et dans la transmission des messages et, à la limite, placer certains Suprêmes Conseils hors du cadre écossais traditionnel. Tant et si bien que, lors de la 6^e réunion internationale de Sao Paulo, la décision a été prise de constituer une commission chargée de collationner les pratiques symboliques et initiatiques de l'ensemble des grades. C'est la raison pour laquelle notre commission a été mise sur pied et s'est réunie à Bruxelles.

Chaque Suprême Conseil est le gardien, conservateur et protecteur du Rite. A l'occasion de la création de l'Alliance Internationale Maçonnique Écossaise à Naples en 2010, le Suprême Conseil de Belgique a manifesté le souhait de voir notre Alliance en devenir le garant incontestable et de publier un texte de référence pour l'ensemble de ses membres actuels et à venir. Ce texte, véritable bréviaire écossais, constituera une manière forte de resserrer les liens qui nous unissent tout en maintenant l'indépendance et la souveraineté de chaque Suprême Conseil dans les limites de la pratique du Rite dans sa pureté originelle. Le Rite étant un et indivisible, ce texte de référence sera le garant du contenu des rituels et de la séquence progressive de la démarche initiatique constituant les invariants du Rite à travers le monde quel que soit le contexte social, la culture et la civilisation des pays qui le pratiquent.

Le Président de séance a identifié ces invariants, portant sur trois thèmes fédérateurs, à savoir :

- les **scénarios** comportant la légende de chaque grade et les personnages qui lui sont reliés,
- les **attitudes** comprenant toute la gestuelle (signes, attouchements, mises à l'ordre),
- les **paroles** incluant les mots sacrés et les mots de passe de chaque degré.

Ce texte de référence comportera, en outre, un volet pédagogique précisant le sens des différentes phases rituelles et répondant à la question du pourquoi et du comment destiné à éclairer la bonne gestion des contenus, des gestes et des expressions. Un exemple a été donné par le Président répondant au Suprême Conseil des Pays Tchèques sur la raison de la devise des Suprêmes Conseils réguliers *Deus meumque Jus* et non *Deus et Jus meum*. Il a précisé que le latin avait 2 formes pour manifester l'addition : 2 notions séparées (*Deus et Jus meum*) avec prépondérance du premier terme sur le second aboutissant à un enfermement du second dans la sphère du premier, et l'agglutination de deux notions placées sur le même plan (*Deus meumque Jus*) permettant d'interpréter l'un et l'autre terme sans considération de hiérarchie et ainsi, d'aller au-delà de la notion religieuse contraignante de la divinité en offrant une ouverture libératrice vers les hautes sphères de la spiritualisation. C'est ce qui nous donne la capacité d'affirmer l'existence d'un Principe Créateur sous le nom de Grand Architecte de l'Univers sans être contraint par l'existence d'un dieu révélé.

La quasi-totalité des rituels en usage chez les membres de l'A.I.M.E. proviennent du Suprême Conseil de France, que ce soit en langue française ou traduits dans la langue vernaculaire de chaque pays. Ce fait permet de mettre en œuvre, non pas une uniformisation mais une harmonisation de tous nos rituels nous mettant à même de vibrer à l'unisson dans le langage rituelique écossais, quelle que soit la langue pratiquée dans les différents pays.

Pour ce faire, le Président propose trois étapes à mettre en place dans le temps :

- dans l'immédiat : envoi à la Commission par chaque Suprême Conseil de ses rituels en vigueur
- dans un deuxième temps : évaluation des différences rencontrées dans certains pays permettant de déceler les éventuelles dérives menaçant l'orthodoxie et l'unité de la pratique du Rite
- et enfin publication par l'A.I.M.E. du texte de référence accompagné d'un manuel explicatif destiné à assurer la cohérence de la pratique du Rite à travers ses rituels et qui fera office de Tuileur.

Le projet présenté a été adopté à l'unanimité des présents.

Un dernier point a été abordé concernant la dimension initiatique du Rite indépendamment du contexte social qui relève du domaine politique ou religieux de chaque nation et qui ne doit jamais transparaître dans la pratique du Rite.

Les messages du Rite sont exclusivement ésotériques et relèvent de la dimension spirituelle chargée de provoquer l'éveil du Maçon Écossais dans sa construction personnelle en l'élevant au-dessus de sa condition purement humaine pour lui permettre de relier le visible à l'invisible, le connaissable à l'inconnaissable, l'humain au divin, pour que chaque Frère puisse s'approprier les valeurs du Rite afin de parvenir à la vraie dimension initiatique.

- **Désignation des membres par Confédération qui seront chargés de réunir les différents rituels pratiqués et de proposer un manuel explicatif au tuileur :**

- Pour la Confédération Pan Africaine : Le Frère Edouard BEVIGNIA secrétaire permanent de la confédération Pan Africaine
- Pour la Confédération Pan Américaine : le Très Illustre Frère Wagner COLOMBAROLLI
- Pour la Confédération Pan Européenne : le Très Illustre Frère Hubert GREVEN
- La Commission des rituels sera animée par le Très Illustres Frères Jacques MATHIEU, Hubert GREVEN et Adrien MAGNEE, ainsi que le Très Illustre Frère Marcel DOBILL

- **Commission de la révision des Règlements d'Ordre Intérieurs**

Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de France, le Très Illustre Frère Claude COLLIN, prend la parole et met l'accent sur l'extrême importance de cette commission.

Il a fallu toute la fraternité des liens qui nous unissent pour parvenir à la synthèse qui va vous être lue, mais c'est avant tout l'avenir de l'A.I.M.E. qui se joue.

La commission de révision des Règlements d'Ordre Intérieurs - composée des Suprêmes Conseils de France, d'Autriche, du Brésil-Parana, du Brésil -Sao-Paulo, de la Bolivie (Excelsa congregatio), du Cameroun, du Maroc, de la Serbie, de la Belgique, de la Slovénie, du Paraguay, du Bénin et du Gabon - tient à souligner :

1°) l'importance pour l'avenir de l'A.I.M.E. de la réflexion concernant la manière de respecter les difficultés des Juridictions membres d'une part, les situations historiques et évolutions maçonniques de chaque pays et concilier le paradoxe de notre traité d'Alliance signé à Naples qui dérogeait déjà aux Grandes Constitutions de 1786 revisités par Lausanne qui provoque actuellement des difficultés.

2°) la nécessité de ne pas prendre une décision qui pourrait provoquer un quelconque ressentiment des membres ou un antagonisme entre eux.

Pour trouver une solution acceptable et permettre à chacun, en toute connaissance de cause, de se forger son opinion, chaque Juridiction est invitée à développer sa situation historique et détailler les problèmes auxquelles elle est confrontée.

Les Suprêmes Conseils brésiliens rappellent leur histoire qui a vu depuis longtemps se créer par État un Suprême Conseil du Rite Écossais Ancien et Accepté souverain, dont onze ont été signataires du Traité de fondation de l'A.I.M.E. en 2012, légitimant pour eux un droit de vote par Juridiction.

L'évolution politique de la Bolivie ayant également provoqué la création dans ce pays de plusieurs états indépendants qui chacun vont peut-être revendiquer un Suprême Conseil, risque d'amener 9 nouveaux Suprêmes Conseils indépendants au sein de l'A.I.M.E.

A contrario, d'autres Suprêmes Conseils (Maroc, Cameroun, Serbie, Slovénie, Belgique et le Paraguay) privilégient une seule représentativité par État Souverain, se référant fidèlement aux Grandes Constitutions.

Pour le Bénin, la question de la représentativité du Rite Ecossais Ancien et Accepté respectueux simultanément de nos 7 critères de Régularité et des Grandes Constitutions est manifestement diversement interprétée, d'autant qu'il y a quelques années, un seul Suprême Conseil couvrait trois pays. La solution ne peut qu'être pragmatique.

Suite aux propositions données dont aucune n'a donné de solution unanime, le Gabon propose que chaque Confédération Continentale débattre de la représentativité auprès de l'A.I.M.E. des pays qui ont en leur sein plusieurs Suprêmes Conseils.

Le rapport de chaque Confédération devra être exposé lors de la prochaine séance plénière de l'A.I.M.E. et voté par elles seules.

En conclusion, la commission ayant pris conscience de la nécessité de modifier son règlement intérieur pour se conformer à l'évolution des relations internationales au sein des nations du XXI^{ème} siècle, tout en respectant les Grandes Constitutions, décide de porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion internationale la modification du dit règlement intérieur.

Comme il apparaît important de ne pas prendre de décision qui pourrait provoquer des ressentiments, et qu'il est important que tous les Suprêmes Conseils partagent les mêmes objectifs. Il est donc proposé un calendrier de travail qui se déroulera dans un premier temps au sein des trois Confédérations. Lors de la prochaine réunion Internationale, chaque Confédération exposera son rapport sur la Souveraineté qui sera appliquée au sein de notre Alliance et nous aurons à statuer sur une synthèse par un vote exceptionnel des trois Confédérations Continentales uniquement sur ce point.

- **Choix de la date de la prochaine réunion internationale et du Suprême Conseil organisateur.**

Le Très Illustre Frère, Pedro Daniel CANDIA Grand Chancelier et Grand Secrétaire du Suprême Conseil du Paraguay, se porte volontaire pour organiser la prochaine Réunion Internationale.

Le Très Illustre Frère Raphaël KHOURY, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil Unifié du Liban souhaitait présenter sa candidature, mais comme le Suprême Conseil du Paraguay se propose, il retire son projet de candidature.

Le Très Illustre Frère Hubert VAN HOORDE, du Suprême Conseil de Belgique, estime que les sujets proposés sont importants et qu'il est trop tôt pour se réunir en 2018. Il propose 2019.

Le Très Illustre Frère José COTTA rappelle que les réunions devaient se dérouler les années paires, et que cette année exceptionnellement nous avons décidé de nous réunir en même temps que le bi-centenaire du Suprême Conseil de Belgique.

Le Très Illustre Frère Antonio Aniceto ROSSI du Suprême Conseil du Brésil, dit qu'il avait été convenu de réunir les années paires l'AIME et les années impaires les Confédérations. Il souhaite que malgré tout soit maintenue la prochaine réunion en septembre - octobre 2018.

Le Très Illustre Frère Ramoz Ortis du Suprême Conseil de Santa Cruz de Bolivie rappelle que la prochaine réunion Pan Américaine se déroulera le 5 et 6 mai 2017 et invite les Suprêmes Conseils présents.

La prochaine Réunion Internationale se déroulera donc fin Septembre – début octobre 2018 au Paraguay :

- **Choix du thème de travail de la prochaine Réunion Internationale**

- Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur de l'A.I.M.E. notamment sur les points suivants :

- Processus d'intégration de nouveaux membres
- Détermination de la qualité de membre (article 1 § 2 du Règlement d'Ordre Intérieur)
- Les Présidents des Confédérations devront faire la synthèse des rapports.
- Détermination de la notion de Souveraineté (Rapport des Trois Confédérations et vote)

- **Désignation des membres de la Commission d'affiliation et de la Commission de conciliation.**

- le Très Illustre Frère Marcel DOBILL, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil du Cameroun

- le Très Illustre Frère CANDIA, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil du Paraguay,

- pour la Confédération Pan Américaine, le Très Illustre Frère José de BARROS-COTTA,

- pour la Confédération Pan Européenne : le Très Illustre Frère Ruslan OPRESCU,

- pour la Confédération Pan Africaine : le Très Illustre Frère Emmanuel ACOUETEU,

- pour le Secrétariat Permanent : le Très Illustre Frère Jacques ROZEN.

- **Membres fondateurs**

Il est annoncé qu'il a été décidé de rajouter dans la liste des participants permanents aux Réunions Internationales prochaines, eu égard à leur travail, les noms des Très Illustres Frères Claude COLLIN et Jacques MATHIEU. Ils siègeront en qualité de membres fondateurs d'honneur de l'Alliance Internationale Maçonnique Écossaise. Ils en ont été les instigateurs et seront les garants du respect de l'esprit du Rite Écossais Ancien et Accepté dans le monde.

- **Cotisations**

Le Très Illustre Frère Jacques ROZEN, rappelle le texte que nous avons adopté à l'unanimité au début de la Réunion Internationale sur les cotisations. Il a été noté dans le compte rendu la règle suivante : « *chaque Suprême Conseil devait s'acquitter soit d'une cotisation forfaitaire minimale équivalant à 500 €, soit qu'il convenait de cotiser à hauteur de 1€ par Frère appartenant à la Juridiction du pays. Il est rappelé que le Très Illustre Frère Jacques MATHIEU devait recevoir un état de chaque Suprême Conseil précisant sa situation en effectif, ce qu'aucun Suprême Conseil n'a fait à ce jour malgré un rappel* ».

A ce jour seul 5 Suprêmes Conseils sur les 48 se sont acquittés de leurs cotisations pour 2016. Certains n'ont rien payés ni en 2015, ni en 2016.

Un rappel sera adressé à tous les Suprêmes Conseils pour qu'ils se mettent à jour.

Le Très Illustre Frère Marcel DOBILL remet les outils de Direction de l'A.I.M.E. au Très Illustre Frère CANDIA pour qu'il puisse diriger la prochaine réunion internationale au Paraguay.

Clôture de la IX^{ème} réunion Internationale des Suprêmes Conseils de Rite Ecossais Ancien et Accepté.

PARTICIPANTS à la IX^{ème} Réunion Internationale de Bruxelles

Slovénie	Otmar	ZORN	Très Puissant Souverain Grand
	Nadjan	BRATASEVEC	Commandeur
	Arne	MISLEJ	Lt Grand Commandeur
Bulgarie	Veselin	STOYANOV	Grand Chancelier
	Krassimir	STOYANOV	Très Puissant Souverain Grand
Autriche	Christian	MACHOWETZ	Grand Maître des Cérémonies
	Thomas	GAUSS	Grand Trésorier
	Wolf	GYÖRÖG	Très Puissant Souverain Grand
Bolivie	Juan Carlos	DURAN SAUCETO	Commandeur
	José Antonio Eterovic	CASTELLON TONCI	Grand secrétaire
	Ortis	RAMIRO PASTOR	Très Puissant Souverain Grand
Bénin	Alfred Augustin Moutabili	KANGNI DE CAMPOS LATOUNDJI DA MATHA	TPSGC Honoraire
	Luc Jean-Claude	SANT'ANNA APITHY SEDOZAN	Très Puissant Souverain Grand
Russie	Nicolas	JDANOFF	Commandeur
	Alexander	KAFYROV	Grand Expert
	David	MODEBADZE	Grand Trésorier
	Vladimir	KOULIKOV	Grand Chancelier
Paraguay	Daniel	CANDIA	Grand Secrétaire
Roumanie	Vasile	DANES	TPSGC
	Alexandru	SIMONESCU	Grand Hospitalier
	Florian	NICULAE	Grand Chancelier
	Ruslan	OPRESCU	Grand Secrétaire
Tchéquie	Pavel Dimitrij	HALADA KADR NOSKA	TPSGC
Espagne	Johnny	SHEPPARD	Membre
Afrique de l'Ouest	Emmanuel	ACOUETAY	Grand Chancelier

Liban	Razmik Joseph Mohamad Mohamad Tanios Raphaël	CHEMEMIAN ABI CHAKER ASSAAD SAYEGH HEL HAJJ KHOURY	Capitaine des Gardes Grand Chancelier Grand Secrétaire Grand Orateur Lt Gr. Commandeur TPSGC
Cameroun	Dominique Augustin Jacques Jean-Pierre Albert Maurice Marcel	PHEULPIN LOGMBANG THIZON NSOA DOOH-COLLINS EKOULE LOCKO DOBILL	Prince du royal Secret Prince du royal Secret Prince du royal Secret Grand Maître des Cérémonies Grand Chancelier Grand Secrétaire TPSGC
Gabon	Claude Richard	AYO IGUENDHA ONOUVIET	Grand Chancelier TPSGC
Maroc		AMAN	TPSGC
El Salvador	Efrain	SEGURA	TPSGC
Philippines	Felix Ramon	RAMOS ESGUERRA	Grand Chancelier TPSGC
Serbie	Petar Dragan	PAVASOVIC DJURIC	Grand Chancelier TPSGC
Brésil	Antonio-José José Wagner	ROSSI de BARROS-COTTA COLOMBAROLLI	TPSGC TPSGC Lt Grand Commandeur
Grèce	Eustache Panayiotis	VASSILIOU THALASSIS	Lt Grand Commandeur Grand Chancelier
Haïti	Joseph Michel	SATURNE BONNET	Membre Lieutenant Grand Commandeur
France	Georges Jacques Hubert Claude	BOUSQUET ROZEN GREVEN COLLIN	Grand Maître des Cérémonies Grand Chancelier et Grand Secrétaire Permanent de l'AIME TPSGC Honoraire TPSGC
Belgique	Jacques Hubert Alain Gilbert Adrien	MATHIEU VAN HORDE JURISSE SCHETGEN MAGNEE	TPSGC 1er Lt GC Grand Chancelier

Marc	HOLPENS
José	de GRAEVE
Marc	TAELEMAN
Jean-Pierre	FAMAËY
Emile	ALLARD
Charles	BERLINER
Roland	GAILLARD